

L'actu du jour

Le mot du jour : contraception

Selon un bilan publié le 2 février par l'Inspection générale des affaires sociales, plus de 7 avortements sur 10 concernent des femmes qui utilisent un moyen de contraception. Face à ce constat, la ministre de la Santé Roselyne Bachelot souhaite renforcer l'information sur la contraception, notamment auprès des jeunes filles.



Un chèque du Pass' contraception distribué dans une centaine de lycées de la région Poitou-charentes en novembre 2009. (©Photo AFP)

D'où ça vient?

Le terme «**contraception**» désigne la méthode visant à empêcher de manière temporaire la fécondation d'un ovule par un spermatozoïde, ou, s'il y a fécondation, la nidation de l'œuf fécondé, et, ainsi, d'éviter le risque de tomber enceinte. Il existe différents moyens de contraception. Les plus connus sont le préservatif ou la pilule. Depuis 2001, les moyens contraceptifs sont accessibles aux mineurs sans autorisation parentale.

Que dit l'actu?

Deux grands constats ressortent de ce rapport : le nombre d'**avortements** stagne en France— environ 200000 femmes décident, chaque année, d'interrompre leur grossesse en subissant une intervention chirurgicale, mais

cette intervention est de plus en plus pratiquée sur des femmes utilisant **des moyens de contraception**.

Selon ce rapport, il existe également des problèmes croissants dans **l'accès à l'avortement**. Dans de grandes métropoles, le nombre important de demandes oblige certaines femmes à aller avorter à l'étranger. De plus, il existe des services hospitaliers qui **refusent** de pratiquer l'avortement.

Or **l'avortement est un droit en France**. Interdit et puni jusque dans les années 1970, il a été légalisé en 1975 grâce à la loi Veil (du nom de Simone Veil, alors ministre de la Santé) et au combat de nombreuses femmes. Si ce droit n'est pas remis en question, les auteurs du rapport estiment qu'il faut rester vigilant pour que l'accès à l'avortement se déroule dans de bonnes conditions.

Après la publication de ce rapport, la ministre de la Santé a promis **de renforcer l'information sur la contraception**, notamment auprès des mineurs. Mme Bachelot se dit «frappée d'apprendre que deux tiers des filles de 3e pensent encore qu'on ne peut pas tomber enceinte lors du premier rapport sexuel». Elle a déclaré vouloir «mettre le paquet en milieu scolaire sur l'information sur les moyens de contraception et la sexualité».

Le **Pass' contraception** proposé par Ségolène Royal, l'ancienne candidate à la présidentielle, aurait-il donné quelques idées à notre ministre? Au mois de novembre 2009, une centaine de lycées de la région Poitou-Charentes ont reçu – malgré l'interdiction du gouvernement – ce Pass'. Il se présente sous la forme d'un carnet de chèques qui donne la possibilité aux jeunes filles de consulter gratuitement un gynécologue de leur choix et d'accéder à un moyen contraceptif.

Enfin, depuis 2001, **trois séances d'éducation à la sexualité sont obligatoires**, chaque année, pour les élèves de primaire, de collège et de lycée. Reste que ces séances sont difficiles à mettre en place, car parler de sexualité n'est pas si facile. Certains collèges et lycées ont choisi de confier cette tâche à des associations ou à des personnes travaillant dans des **plannings familiaux**. Une initiative qui marche plutôt bien!

Et toi, qu'en penses-tu?

La question du jour:

Le nombre d'avortements en France:

1. Augmente
2. Stagne
3. Diminue

Sur le même sujet :

Les différentes méthodes de contraception

Pourquoi, où, quand, comment : c'est moi qui décide !

Coline arbouet

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)